



Négociation Suite NAO 2019



Lestrem, le 15 mai 2020

Au cours des NAO 2019, la CFDT avait demandé l'ouverture d'une négociation concernant l'honorariat afin que les salarié.e.s ayant tenu un poste ou une fonction à responsabilités accrues pendant un certain temps puissent obtenir le statut dans l'entreprise sans passage par une formation diplômante. La seconde demande de la CFDT était de négocier une prime permettant de compenser, au sein des ateliers haute hygiène (PGI), l'augmentation de la charge liée aux contraintes d'hygiène.

La séance de négociation de ce jeudi 14 mai a débouché sur un accord pour les salarié.e.s en PGI. La négociation concernant l'honorariat est toujours en cours.

Prime PGI

La CFDT a listé, avec l'aide des salarié.e.s du secteur, les différentes tâches de travail supplémentaire ainsi que les contraintes et responsabilités additionnelles liées au projet PGI.

Au final, un accord sur une prime versée mensuellement d'un montant de 60 euros a été conclu. Celle-ci sera versée aux opérateurs secteurs concernés par le PGI ainsi qu'aux 25^{ème} hommes avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2020.

La CFDT a demandé que le versement de cette prime soit étendue aux salarié.e.s de la maintenance et aux agents de maîtrise postés. La Direction n'a pas répondu favorablement à ce souhait.

Les élu.es CFDT sont satisfaits d'avoir obtenu, au travers de cet accord, une reconnaissance pour les salarié.e.s s'investissant au sein des ateliers haute hygiène de l'entreprise.

